



Comparaison des prestations dental kolping et dental

De nombreuses prestations sont identiques dans votre assurance complémentaire actuelle **dental kolping** et l'assurance **dental** comparable. Nous avons dressé ci-dessous la liste des principales différences et marqué en vert la prestation la meilleure pour vous.

	dental kolping	dental
Traitements dentaires en Suisse	<p>Couverture par année civile jusqu'à concurrence de la somme assurée dans la variante de prestation choisie. Il n'existe pas de droit aux prestations, entre autres, pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'achat de produits d'hygiène dentaire • les traitements consécutifs à un accident survenu avant l'entrée en vigueur de l'assurance • les frais de traitement pour les dents manquant au moment de l'affiliation et remplacées ultérieurement ou pour les prothèses dentaires • les traitements à la suite de parodontose 	<ul style="list-style-type: none"> • l'achat de produits d'hygiène dentaire
Traitements dentaires à l'étranger	Pas de couverture des coûts	100% des coûts selon la variante de prestation choisie
Prophylaxie, contrôle	Selon la variante de prestation choisie	Jusqu'à CHF 100.- par année civile sans participation aux coûts

Cet aperçu des prestations doit vous faciliter la comparaison des prestations. Toutefois, seules la loi, les Conditions générales d'assurance (CGA) et les Dispositions complémentaires sont déterminantes pour le versement des primes: sympany.ch/fr/cga